

APRES APB... PARCOURSUP!

Réunion du 30/01/2018





Sommaire:

1. Explications

2. Deux vidéos explicatives

3. Questions

PARCOURSUP?

Portail national de pré-inscription en 1^{ère} année d'études supérieures.

12.600 formations.

Attention, certaines recrutent encore en dehors de Parcoursup (les Sciences po, la majorité des écoles d'art, des écoles de commerce, les écoles du secteur paramédical et social...).

Les études post-bac à l'étranger ne sont pas non plus sur Parcoursup.

Vœux:

SAISIE DU 22/01 AU 13/03 18H00


- 10 vœux non classés sous le statut d'étudiant / 10 sous le statut d'apprenti
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)
- Plus d'obligation de licence libre mais fortement conseillé
- Pour les années de césure: à saisir entre le 22/01 et 13/03 (case à cocher). Si réponse positive: convention + statut d'étudiant

LYCEE GENERAL

- Travail de l'orientation en accompagnement personnalisé depuis la 2nde
- Les professeurs principaux consacreront 1h au CDI avant les vacances de février pour lancer les élèves dans la procédure Parcoursup
- Les élèves profiteront des vacances de février pour avancer sur leurs dossiers
- Les professeurs principaux consacreront une nouvelle heure au CDI au retour des vacances de février pour étudier l'avancement des dossiers
- Les élèves et leurs familles finalisent les inscriptions

LYCEE PROFESSIONNEL

- Séances d'accompagnement personnalisé dédiées à l'orientation et aux inscriptions sur Parcoursup depuis la 1ère
- **IMPORTANT:** l'aide apportée par les professeurs s'arrêtera le 9/02 (vacances et 4 semaines de stage ensuite)
- Les élèves et leurs familles finalisent les inscriptions



Du 14 au 31 mars:

- saisie des fiches Avenir par l'établissement
- confirmation des vœux par les candidats

A PARTIR DU 22/05: échanges entre les établissements supérieurs et les candidats sur les propositions d'admission:

Pour une formation sélective : BTS / DUT / CPGE...

Réponses possibles des établissements :

- oui
- en attente d'une place
- non

Réponses possibles des élèves :

- oui j'accepte
- j'indique si je maintiens les vœux en attente
- je renonce

L'élève à :

- 7 jours pour répondre entre le 22/05 et 25/06
- 3 jours entre le 26/06 et 20/08
- 1 jour à partir du 21/08

Pour une formation non sélective : licence, PACES

Réponses possibles des établissements:

- oui
- oui si (parcours personnalisé)
- en attente d'une place

S'il ne répond pas dans les délais, sa place est libérée

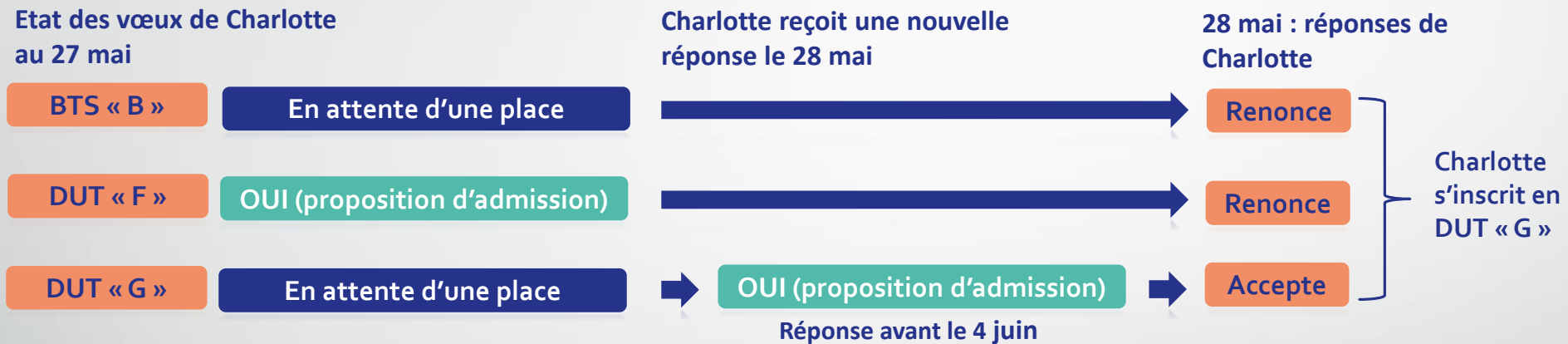
L'Exemple de Charlotte élève de terminale

⇒ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	→ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	→ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	→ En attente d'une place	→ Maintient	
Licence « C »	→ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	→ Renonce	
CPGE « D »	→ NON		
Licence « E »	→ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	→ Renonce	
DUT « F »	→ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	→ Accepte	
DUT « G »	→ En attente d'une place	→ Maintient	
CPGE « H »	→ En attente d'une place	→ Renonce	

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

→ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

POURSUITE DU CALENDRIER:

- Suspension de la campagne **pendant le baccalauréat**
- Reprise de la procédure et ouverture de la procédure complémentaire **à l'issue des épreuves écrites**
- **Après la parution des résultats du baccalauréat**, réunion de la commission d'accès au supérieur, qui étudiera les cas des candidats sans proposition d'admission
- **Pendant l'été** : les élèves doivent s'inscrire administrativement auprès des futurs établissements en respectant bien les dates d'inscription de chaque établissement



<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=tutosvideo>